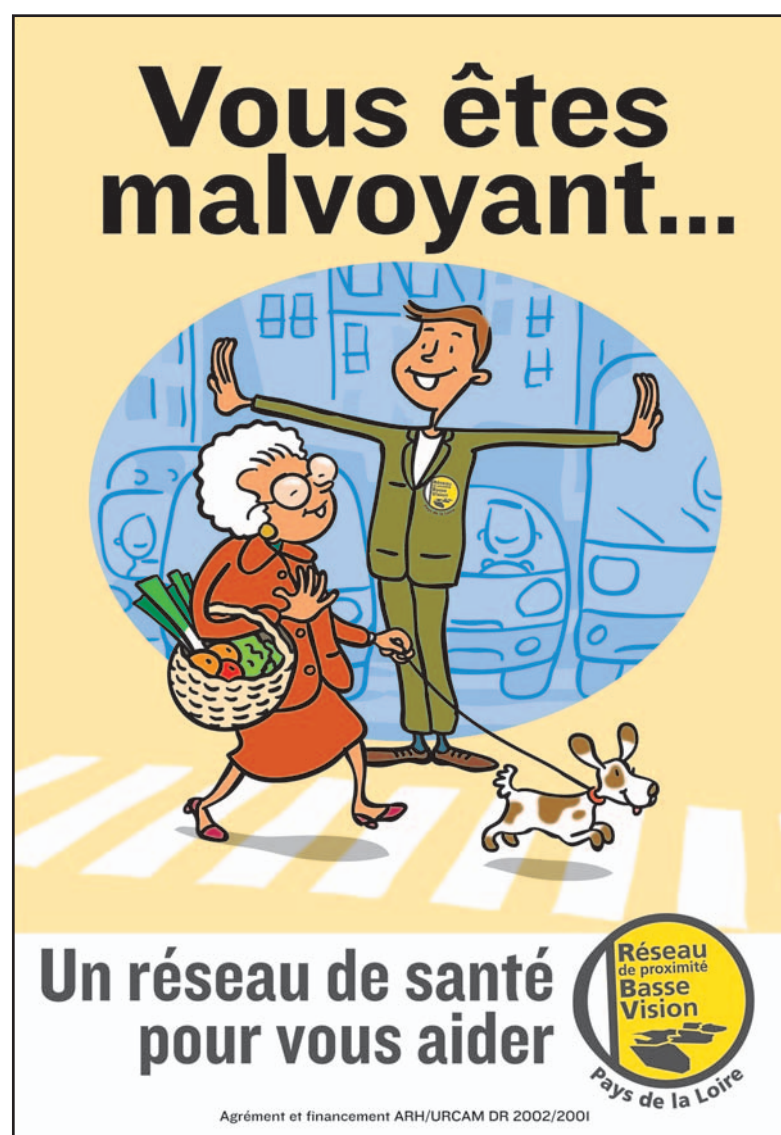


Un réseau de santé pilote en France

Un réseau de santé pilote en France : le réseau basse vision de proximité des pays de la Loire.

A ce jour unique en France, le Réseau Basse Vision de proximité des Pays de la Loire est géré par une association à but non lucratif. Il a été agréé en 2002 réseau de Santé publique. Il est financé par l'Assurance Maladie. 240 professionnels y adhèrent : ophtalmologistes, orthoptistes, opticiens, instructeurs en autonomie de la vie journalière, instructeurs en locomotio, psychologues, assistants sociaux.



[ASSOCIATION]

30 000 personnes sont concernées dans les Pays de la Loire, soit l'équivalent d'une ville comme Saumur ou Saint-Sébastien-sur-Loire ! Ou encore 3 villes comme Château-Gontier, 2 villes comme Les Sables d'Olonne ou Sablé-sur-Sarthe...

Ces personnes présentent différentes déficiences visuelles graves :

- Baisse sévère de la vision.
- Perte de la vision centrale.
- Perte de la vision périphérique.
- Perte des contrastes et des couleurs.
- Tâches sur le champ de vision.
- Déformation ou flou de la vision.
- Éblouissement.
- Diminution de la vision nocturne.

Une qualité de vie compromise...

Tout le monde peut être touché un jour ou l'autre. Ces déficiences visuelles s'accompagnent d'une perte d'autonomie et de grandes difficultés dans la vie quotidienne, chez soi et bien sûr pour se déplacer. Difficultés pour s'occuper de son intérieur, lire, faire son courrier, regarder la télévision, faire ses courses, prendre les transports publics...

Mille et une activités qui nous semblent naturelles et dont la perte conduit trop souvent à l'isolement, à des états dépressifs et à la solitude.

Dans ces conditions, comment s'informer pour pallier ces handicaps ?

Il existe pourtant des aides spécifiques et des solutions adaptées. C'est la mission du Réseau Basse Vision de proximité des Pays de la Loire.

Une mission première

Préserver au maximum l'autonomie, le maintien à domicile et la qualité de vie des personnes malvoyantes, prévenir l'aggravation de la dépendance.

Comment ?

- En apprenant à regarder autrement
- En redécouvrant son environnement
- En déterminant la solution la plus adaptée
- En les orientant vers les professionnels appropriés en proximité,

[ASSOCIATION]

- En coordonnant les réadaptations préconisées,
- En les conseillant sur les services administratifs compétents.

Quelques exemples d'aides spécifiques

- Utilisation de lunettes spéciales
- Conseils sur l'amélioration de la qualité d'éclairage
- Utilisation de filtres anti-éblouissement
- Systèmes grossissants
- Journaux et éditions en caractères agrandis...

Une charte professionnelle

Le Réseau Basse Vision a mis en place une charte déontologique qui définit les rapports entre pro-

fessionnels et patients : respect de la mission du coordi-

nateur de soins, Respect du libre choix du patient.

Ce sont souvent les proches de personnes malvoyantes qui peuvent les aider en les orientant sur le Réseau Basse Vision. N'hésitez pas à transmettre les coordonnées suivantes :

ANTENNE OUEST

(Loire-Atlantique et Vendée)

100, rue du coudray 44000 Nantes

02 51 83 18 77

secretaire-ouest@rbvpdl-prox.fr

ANTENNE EST

(Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne)

27, rue Voltaire 72000 Le Mans

02 43 28 63 98

secretaireest@rbvpdl-prox.fr

Il existe également un réseau basse vision en Ile-et-Vilaine qui, comme celui des Pays de Loire écoute, informe, oriente, accompagne et aide les proches des déficients visuels.

RÉSEAU BASSE VISION 35

2, rue Jules Simon 35000 Rennes

Tél. : 02 99 79 11 98

e-mail : reseau.bv35@wanadoo.fr